

Fiche d'activités

UN PROCÈS DEVANT LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE (CPI)

Nom :

Classe :

Objectif Socle commun

C1.1 – Repérer les informations dans un texte à parti des éléments explicites et des éléments implicites nécessaires.

C1.2 – Rédiger un texte bref, cohérent et ponctué, en réponse à une question ou à partir de consignes données.

C5.1 – Avoir des repères relevant de la culture civique : droits de l'homme.

C6.1 – Connaître les règles fondamentales de la démocratie et de la justice.

Doc. 1. Un criminel de guerre présumé devant la CPI



Thomas Lubanga lors de la lecture des charges à La Haye (Pays-Bas), le 29 janvier 2007. Il avait été arrêté en 2005, en République démocratique du Congo.

Doc. 2. Un procès devant la CPI

Le premier procès de la Cour pénale internationale s'est ouvert à La Haye (Pays-Bas) le 26 janvier 2009. L'ancien chef de milice congolais Thomas Lubanga est accusé de crimes de guerre, pour avoir utilisé des enfants-soldats, en République démocratique du Congo (au début des années 2000).

La Cour pénale internationale (CPI) est une juridiction permanente, issue d'un traité signé à Rome le 17 juillet 1998. Chargée de juger les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les crimes de génocide, la Cour [...] peut être saisie par un des « États parties¹ », ou bien le procureur de la Cour peut ouvrir une enquête de sa propre initiative. Une affaire peut aussi lui être déférée par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Isabelle Tallec, www.lexpress.fr, 26 janvier 2009.

1. État partie : État ayant ratifié le traité créant la CPI.

Doc. 3. Le verdict est prononcé (14 mars 2012)

La Cour pénale internationale a rendu le premier jugement de son histoire [...]. L'accusation a prouvé que Thomas Lubanga est « coupable des crimes de conscription et d'enrôlement d'enfants de moins de quinze ans et les a fait participer à un conflit armé ». Le juge a précisé qu'une peine serait prononcée ultérieurement à l'encontre de Thomas Lubanga, qui plaidait non coupable et encourt trente ans de prison. La défense a un délai de trente jours pour faire appel du jugement.

AFP, 14 mars 2012.

Questions

1. Quels crimes la Cour pénale internationale est-elle chargée de juger ? (Doc. 2)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Par qui la Cour pénale internationale peut-elle être saisie ? (Doc. 2)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

